



Conditions de réservation pour meetings et événements

1. Validité

Ces conditions font partie intégrante de la réservation confirmée.

2. Confirmation de réservation

La réservation est confirmée lorsque la confirmation et les conditions nous sont retournées signés (aussi par fax).

3. Prépaiement

L'Astra Hôtel se réserve le droit de demander un prépaiement.

4. Confirmation du nombre de personnes

Le nombre de personnes définitif doit être confirmé par écrit au plus tard 48 heures avant. Ce nombre est déterminant pour la facturation, s'il y a moins de participants.

5. Annulation

En cas d'annulation, nous appliquons les conditions suivantes :

- Jusqu'à 30 jours avants Frs. 100.00 de frais administratifs
- De 29 à 15 jours avant 50% de l'arrangement prévu
- de 14 à 0 jours avant 100% de l'arrangement prévu

Nous acceptons les annulations seulement par écrit (aussi possible par fax).

6. Facturation

Pour les événements, dont le montant final se monte à moins de Frs. 500.00, nous vous prions de bien vouloir le payer directement à la réception de l'hôtel. Sur arrangement préalable, il est possible d'envoyer la facture pour les montants supérieurs à Frs. 200.00.

7. Prix et taxes

Tous les prix incluent la TVA de 7.6% (3.6% pour le logement). Tous les prix indiqués sur les descriptifs sont sous réserve de changements.

8. Attestation d'acceptation

La personne qui signe, atteste avoir pris connaissance des conditions et accepte, soit à son nom, soit au nom de la société qui réserve, les termes de la réservation et ses conditions.

Date de manifestation

Société / Nom

Signature